

SÉANCE DU 1^{er} AVRIL 2020

DÉCISION N° 2020 / 49 /NCHUGPN/4

**NOUVEAU PROJET D'IMPLANTATION DU CAMPUS HOSPITALO-UNIVERSITAIRE
DU GRAND PARIS NORD SUR LA COMMUNE DE SAINT-OUEN (93)**

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants, notamment le II de l'article L.121-8 et l'article L. 121-14,
- vu la lettre de saisine conjointe de Madame Christine CLERICI, Présidente de l'Université Paris Diderot et de Monsieur Martin HIRSCH, Président de l'APHP, en date du 10 juillet 2018, et le dossier annexé,
- vu la décision n°2018/59/NCHUGPN/1 demandant aux maîtres d'ouvrage d'organiser une concertation préalable sous l'égide de deux garants, Monsieur Jean-Pierre TIFFON et Madame Laurence MADOUÏ,
- vu le bilan des garants de la concertation préalable établi en février 2019,
- vu la décision n°2019/35/NCHUGPN/3 du 6 mars 2019 prenant acte du bilan de la concertation préalable sur le nouveau projet d'implantation du campus hospitalo-universitaire du Grand Paris-Nord et désignant Monsieur Jean-Pierre TIFFON et Madame Laurence MADOUÏ comme garants chargés de veiller à la bonne information du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique,
- vu le bilan intermédiaire de l'information et participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique de Monsieur Jean-Pierre TIFFON et Madame Laurence MADOUÏ en date du 30 décembre 2019, détaillant leurs constats sur les insuffisances de cette concertation et les raisons de leur démission,

après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1 :

La Commission prend acte du bilan intermédiaire des garants de la bonne information et participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique, dont la publication contribue à la bonne information du public sur les raisons de leur démission.

Article 2 :

La Commission prend acte de la démission de Monsieur Jean-Pierre TIFFON et Madame Laurence MADOUÏ, garants de cette concertation.

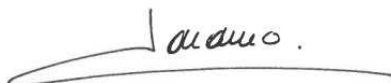
Article 3 :

La Commission désigne Madame Fatima OUASSAK comme garante chargée de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique du nouveau projet d'implantation du campus hospitalo-universitaire du Grand Paris Nord sur la commune de Saint-Ouen.

Article 4 :

Pour cette mission, la garante établira un rapport annuel à la date anniversaire de sa désignation ou à la fin de sa mission, qui sera joint au dossier d'enquête publique.

La Présidente

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jouanno.', is written over a long, thin horizontal line that serves as a baseline for the signature.

Chantal JOUANNO